

Guide de l'utilisateur

Avertisseur de fumée
photoélectrique

Modèle 10SDR-CA

 **KIDDE™**



AVERTISSEUR DE FUMÉE



Réduit les fausses alarmes
provoquées par la cuisson

P/N: G-000021-01 FR Rev.A

- 2 PILES AA
- TEST AUTOMATIQUE (SE REPORTER À LA SECTION 9)
- INSTALLATION FACILE (SUPPORT DE FIXATION COMPRIS)

Merci d'avoir acheté cet avertisseur Kidde

Ce modèle est alimenté par deux piles AA remplaçables. Il comprend aussi la commande Hush^{MC} pour désactiver temporairement les fausses alarmes, ainsi que les fonctions « test automatique » (se reporter à la section 9).

Apprenez aux enfants comment réagir à une alarme et à ne jamais jouer avec l'appareil. Votre avertisseur de fumée Kidde a été conçu pour un environnement résidentiel. Le produit n'est pas conçu pour une utilisation dans un véhicule récréatif (VR) ni dans un bateau.

Note: veuillez lire entièrement ce guide de l'utilisateur et le conserver pour consultation future et le remettre au propriétaire subséquent. Les images n'ont qu'une valeur indicative. Le produit réel peut varier légèrement.

Les Laboratoires des assureurs du Canada (CAN/ULC), la « National Fire Protection Association » (NFPA) et le fabricant recommandent de remplacer cet avertisseur après dix ans.

Assistance produit : 1-800-880-6788

Veuillez noter les informations ci-dessous et les avoir sous la main lorsque vous appelez.

Code de date (à l'arrière) : _____

Date de l'achat : _____

Endroit de l'achat : _____

Date de remplacement : _____

Table des matières

1. Avertisseur de fumée : quoi faire lorsque l'alarme retentit4
2. Autres indicateurs d'alarme visuelle et sonore.5
3. Guide de dépannage.6
4. Introduction, caractéristiques et spécifications du produit.7
5. Limitations des avertisseurs de fumée.8
6. Emplacements recommandés pour les avertisseurs de fumée.9
7. Emplacements à éviter.13
8. Installation et activation.14
9. Fonctionnement et essais.15
10. Reconnaissance des fausses alarmes.17
11. Piles.17
12. Nettoyage de votre avertisseur.18
13. Les bonnes habitudes en matière de sécurité.19
14. Entretien et garantie.23

1. Avertisseur de fumée : quoi faire lorsque l'alarme retentit

L'alarme de fumée consiste en trois longs bips, une pause de 1,5 seconde et trois longs bips, à répétition. La DEL rouge clignote en même temps que l'alarme.

- Avertir les enfants en bas âge présents dans la maison ainsi que toute autre personne ayant de la difficulté à reconnaître le son de l'alarme ou encore à quitter les lieux sans aide.
- Prévoir deux sorties! Sortez immédiatement par le chemin d'évacuation que vous avez planifié. Ne perdez pas de temps à vous habiller ou prendre des objets de valeur.
- Lorsque vous évacuez, n'ouvrez pas une porte intérieure sans commencer par en toucher la surface. Si elle est chaude ou si vous voyez de la fumée sortir par les fentes, ne l'ouvrez pas! Utilisez plutôt votre deuxième sortie. Si l'intérieur de la porte est frais, placez votre épaule contre, ouvrez-la légèrement et soyez prêt à la refermer rapidement en cas d'entrée de chaleur et de fumée.
- Si le trajet d'évacuation vous oblige à passer à travers la fumée, demeurez le plus près possible du plancher, là où l'air est plus dégagé. Rampez au besoin et respirez faiblement à travers un vêtement, mouillé si possible.
- Une fois dehors, rendez-vous à votre point de rencontre désigné et assurez-vous que tout le monde est présent.
- À l'extérieur, appelez le service d'incendie ou le 911 à l'aide de votre téléphone cellulaire ou depuis la maison de votre voisin - mais surtout pas de la vôtre!
- Ne revenez pas dans la maison tant que les pompiers n'ont pas confirmé qu'on pouvait le faire de manière sécuritaire.

NOTE: se reporter à la section RECONNAISSANCE DES FAUSSES ALARMES, en présence de fausses alarmes.

2. Autres indicateurs d'alarme visuelle et sonore

Mode opérationnel	Indications visuelles	Indications sonores	Action/Note
Normal (attente)	La DEL rouge clignote toutes les 60 s environ.		
Test (appui sur bouton en l'absence d'alarme) (Note : le test s'accompagne d'une forte intensité sonore, éloignez-vous de quelques pieds.)	La DEL rouge clignote en même temps que l'alarme.	<ul style="list-style-type: none">• Simple bip.• 3 longs bips, pause, 3 longs bips.• Simple bip.	Appuyer une fois par semaine sur le bouton pour vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur.
Mémoire d'alarme de fumée (l'unité a déclenché une alarme de fumée)	La DEL rouge clignote toutes les 15 secondes.		NOTE : la mémoire d'alarme ne se conserve que 24 h. Effacer la mémoire d'alarme en appuyant sur le bouton de Test.
Mode arrêt d'alarme (Hush ^{MC}) de fumée	La DEL rouge clignote toutes les 2 secondes.	La séquence d'alarme de fumée s'arrête. (S'il y a trop de fumée pour activer le mode silence (Hush ^{MC}) : l'alarme de fumée se poursuit.)	Cette fonction ne doit être utilisée que lorsque la cause d'activation de l'alarme est connue, comme de la fumée provenant de la cuisson. Appuyer de nouveau sur le bouton pour supprimer le mode Hush ^{MC} .

3. Guide de dépannage

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez contacter l'assistance produits au 1-800-880-6788 ou écrivez-nous à l'adresse : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 Notre adresse Internet est www.kiddecanada.com.

Défaillance	Indications visuelles	Indications sonores	Action
Pile faible	La DEL rouge clignote toutes les 60 s.	Retentissement toutes les 60 s.	<ul style="list-style-type: none">* Appuyer une fois sur le bouton pour un arrêt de 24 h. (Appuyer de nouveau sur le bouton pour désactiver la commande Hush^{MC} et effectuer un test.)* Remplacer la pile dès que possible. Note : 7 jours après le début de l'avertissement de pile faible, les retentissements sont impossibles à arrêter.
Défaut de capteur de fumée	La DEL rouge clignote toutes les 60 s.	3 retentissements toutes les 60 s.	<ul style="list-style-type: none">* Se reporter à la section Nettoyage de votre avertisseur.* Appuyer une fois sur le bouton pour réinitialiser l'unité.* Si l'erreur persiste, retirer, éliminer l'unité et la remplacer dès que possible.
Défaut Fatal	La DEL rouge clignote 3 fois toutes les 60 s.	3 retentissements toutes les 60 s.	<ul style="list-style-type: none">* Appuyer une fois sur le bouton pour réinitialiser l'unité.* Si l'erreur persiste, retirer, éliminer l'unité et la remplacer dès que possible.
Fin de vie de l'appareil	La DEL rouge clignote deux fois toutes les 60 s.	2 retentissements toutes les 60 s.	<ul style="list-style-type: none">* Appuyer une fois sur le bouton pour un arrêt de 24 h. (Appuyer de nouveau sur le bouton pour désactiver la commande Hush^{MC}.)Note : 7 jours après le début de l'avertissement de fin de vie, les retentissements sont impossibles à arrêter. Remplacer immédiatement!* Retirer, éliminer l'unité et la remplacer dès que possible.
Défaillance de l'unité de commande principale (MCU)	Aucune	Tonalité constante	<ul style="list-style-type: none">* Remplacer l'avertisseur dès que possible.
Stuck Button	La DEL rouge clignote 4 fois toutes les 60 s.	3 retentissement toutes les 60 s.	<ul style="list-style-type: none">* Appuyer sur le bouton pour le débloquer. S'il n'est pas possible de débloquer le bouton, retirer, éliminer l'unité et la remplacer dès que possible.

4. Introduction, caractéristiques et spécifications du produit

Cet avertisseur détecte les produits de combustion grâce à un capteur photoélectrique.

Dix (10) ans après que l'avertisseur a été installée, mise sous tension et testée, cette unité vous avertira automatiquement qu'il est temps de le remplacer. Il s'agit du mode « Fin de vie de l'unité ». Se reporter au Guide de dépannage. Afin de faciliter l'identification de la date de remplacement de l'unité, une étiquette a été apposée sur le côté de l'appareil.

- Alimenté par deux piles AA
- Réduit les fausses alarmes
- Test automatique (se reporter à la section 9)
- Installation facile
- Alarme de fumée Hush^{MC}
- Capteur de fumée : photoélectrique
- Plage de température de service : 4,4 °C (40 °F) à 37,8 °C (100 °F)
- Plage d'humidité en service : jusqu'à 95 % HR, sans condensation
- Alarme sonore : alarme à tonalité pulsée - 85 dB et plus à 3 m (10 pi), à 3,0 - 3,5 KHz.
- Cet appareil numérique de classe B est conforme à la Norme sur le matériel brouilleur (NMB) 003.

Ce dispositif est conforme aux normes CNR d'Industrie Canada, applicables aux appareils exempts de licence. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes :

- (1) Ce dispositif ne doit pas provoquer de brouillage et
- (2) ce dispositif doit absorber toute interférence, même si cela provoque des effets indésirables sur son fonctionnement.

5. Limitations des avertisseurs de fumée

⚠ Avertissement : Veuillez lire attentivement et entièrement

- La sécurité des personnes contre l'incendie dans des locaux résidentiels repose principalement sur un avertissement précoce aux occupants sur la nécessité de sortir, puis sur les actions appropriées de leur part en vue de l'évacuation.
- Dans certaines situations, un avertisseur de fumée pourrait ne pas protéger efficacement contre un incendie, tel qu'énoncé dans les normes CAN/ULC-S552, CAN/ULC-S553 et NFPA 72. Par exemple:
 - a) fumer au lit
 - b) laisser des enfants seuls à la maison
 - c) nettoyer à l'aide de liquides inflammables, comme de l'essence
- Les systèmes d'alarme incendie dans les logements locatifs sont en mesure de protéger environ la moitié des occupants lors d'un incendie potentiellement mortel. Dans certaines situations, un avertisseur de fumée pourrait ne pas être efficace, comme c'est le cas lors d'un incendie criminel au cours duquel le feu se propage si rapidement que la sortie d'un occupant se trouve bloquée, même en présence d'avertisseurs adéquatement situés, ou lorsque la victime est directement touchée par le feu (par exemple quand ses vêtements s'enflamment alors qu'elle cuisine), ou trop âgée ou trop jeune, ou encore handicapée physiquement ou mentalement, de sorte qu'il lui est impossible de sortir, même lorsqu'elle a été avertie suffisamment tôt pour que son évacuation soit possible. Pour ces personnes, il est nécessaire de recourir à des stratégies supplémentaires, comme la protection sur place ou encore l'évacuation ou le sauvetage assistés. *
- Ce modèle est conforme aux plus récentes normes d'avertisseurs de fumée à usage résidentiel, incluant une résistance accrue aux fausses alarmes provenant de la cuisson. Les experts de l'industrie recommandent l'installation à la fois d'un avertisseur de fumée à ionisation et d'une unité photoélectrique, pour assurer une détection optimale des divers types de feux susceptibles de se produire dans la maison. Un avertisseur à détection par ionisation détecte les particules invisibles émises par un feu (associées à un feu à flamme vive) plus tôt qu'un avertisseur photoélectrique. Un avertisseur à détection photoélectrique détecte les particules visibles émises par un feu (associées à un feu couvant) plus tôt qu'un avertisseur à ionisation.
- Un avertisseur alimenté par pile doit être muni d'une pile du type préconisé, en bon état et installée correctement (ce modèle est équipé de deux piles AA remplaçables).

- Ce dispositif nécessite une alimentation électrique continue par une pile en bon état ou un raccordement électrique CA, selon le modèle. Il ne fonctionne pas sans alimentation électrique.
- Un avertisseur de fumée doit être testé régulièrement afin d'assurer que la pile et les circuits d'alarme soient en bon état.
- Un avertisseur de fumée ne peut pas déclencher d'alarme si la fumée ne l'atteint pas.
- Par conséquent, un avertisseur de fumée pourrait ne pas détecter un feu débutant dans une cheminée, dans un mur, sur un toit, de l'autre côté d'une porte fermée ou de tout autre obstacle.
- Lorsque l'avertisseur est situé à l'extérieur de la chambre ou sur un étage différent, il pourrait ne pas réveiller une personne endormie.
- L'absorption d'alcool ou de médicaments peut également nuire à la capacité d'une personne d'entendre l'alarme de fumée. Pour une détection optimale, un avertisseur de fumée doit être installé dans chaque zone de repos (chambres à coucher) et sur chaque étage d'une maison.

Cet avertisseur n'a pas été conçu pour alerter les personnes ayant une déficience auditive.

* Se reporter à la National Fire Protection Association (NFPA) 72

6. Emplacements recommandés pour les avertisseurs de fumée

- Placer des avertisseurs de fumée dans toutes les zones de repos. Surveiller autant que possible le parcours d'évacuation car les chambres à coucher se trouvent habituellement les plus éloignées de la sortie. Lorsqu'il y a plusieurs chambres, placer les avertisseurs supplémentaires dans chacune des chambres.
- Mettre en place des avertisseurs supplémentaires dans les escaliers, car ceux-ci se comportent comme des cheminées en présence de fumée et de chaleur.
- Placer au moins un avertisseur à chaque étage.
- Placer un avertisseur dans chaque chambre.
- Placer un avertisseur dans chaque pièce où l'on utilise un appareil électrique (par ex. un réchauffeur ou un humidificateur portable).
- Poser un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort porte fermée. En effet, une porte fermée pourrait empêcher une alarme non située dans cette pièce de réveiller le dormeur.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent vers le plafond et se répandent horizontalement. C'est en montant l'avertisseur de fumée au centre du plafond qu'on le rapproche le plus de tous les points de la pièce. Il est préférable d'avoir un montage au plafond dans une construction résidentielle ordinaire.
- Quel que soit l'emplacement de l'avertisseur, assurez-vous de choisir une surface de fixation plate et solide, en évitant d'avoir des trous ou des jeux sous le support de fixation.

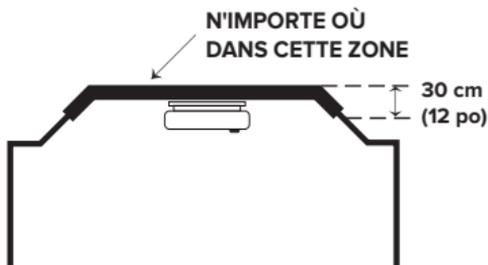
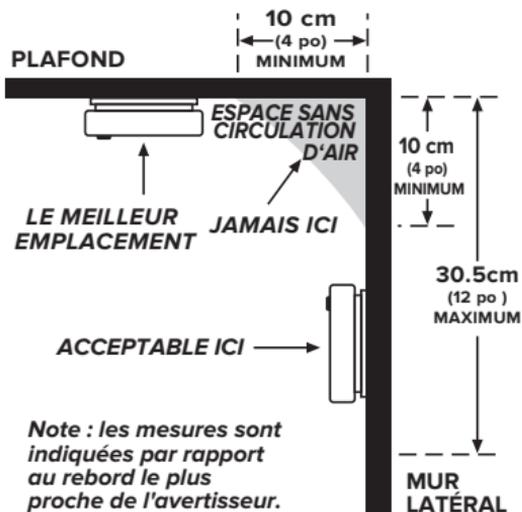
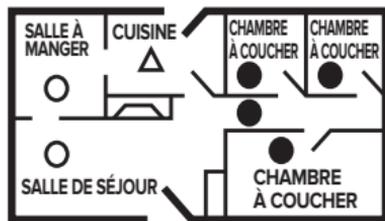


Figure 6-A

Les normes CAN/ULC-S553 et NFPA 72 stipulent : les avertisseurs de fumée dans les pièces dont le plafond a une pente supérieure à 0,3 m sur 2,4 m (1 pi sur 8 pi) horizontalement, doivent être placés sur le côté le plus haut de la pièce. (Voir figure 6-C)

VUE EN PLAN - UN SEUL ÉTAGE



- Avertisseurs de fumée requis
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- △ Pas à moins de 1,8 m (6 pi) d'un appareil

VUE EN PLAN - PLUSIEURS ÉTAGES

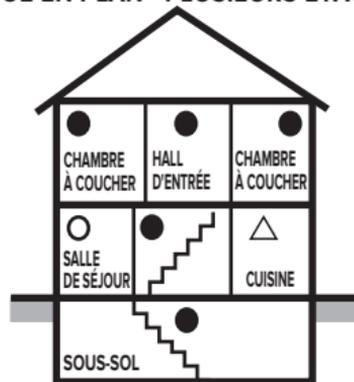


Figure 6-B

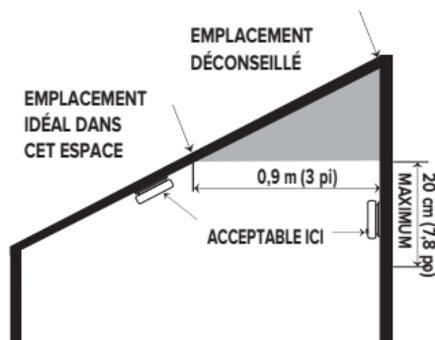
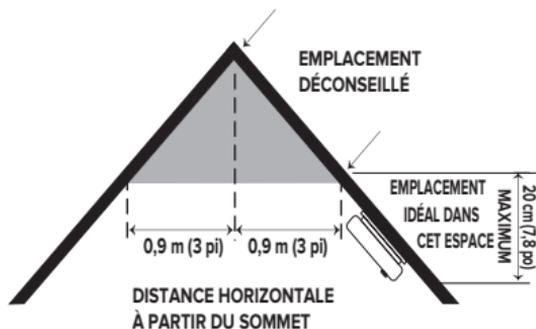


Figure 6-C

- L'installation dans une maison mobile doit s'effectuer en sélectionnant soigneusement les emplacements afin d'éviter la formation de barrières thermiques au plafond. Pour de plus amples informations, voir la section INSTALLATION DANS UNE MAISON MOBILE.
- Un avertisseur installé au plafond doit se trouver à un minimum de 10 cm (4 po) d'un mur latéral (figure 6-A).
- En cas d'installation de l'avertisseur sur un mur, choisir un mur intérieur et placer le rebord supérieur de l'avertisseur à un minimum de 10 cm (4 po) et à un maximum de 30,5 cm (12 po) sous le plafond (figure 6-A).
- Placer un avertisseur de fumée à chaque extrémité d'une chambre, d'un hall d'entrée ou d'une grande pièce, lorsque la longueur de cette pièce dépasse 9,1m (30 pi).
- Installer les avertisseurs de fumée sur un plafond en pente, à double pente ou cathédrale, à une distance d'au moins 0,9 m (3 pi) du point le plus haut (distance mesurée horizontalement). Voir la figure 6-C.

Cet équipement doit être installé en conformité avec : CAN/ULC-S553, Norme sur l'installation des avertisseurs de fumée.

Installation dans une maison mobile

Les maisons mobiles modernes sont conçues et fabriquées pour être éconergétiques. Installer les avertisseurs de fumée tel que recommandé ci-dessus. Dans les anciennes maisons mobiles qui ne sont pas très bien isolées par rapport aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrêmes peuvent se transmettre de l'extérieur vers l'intérieur par des murs et un toit mal isolés. Ce phénomène pourrait créer une barrière thermique, empêchant la fumée d'atteindre un avertisseur monté au plafond. Dans de telles unités, installer l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur, en plaçant le rebord supérieur de l'avertisseur à un minimum de 10 cm (4 po) et à un maximum de 30,5 cm (12 po) sous le plafond.

Si vous avez des doutes sur l'isolation de votre maison mobile ou si vous remarquez que les murs extérieurs et le plafond sont chauds ou froids, par rapport à la température de la pièce, installez l'avertisseur sur un mur intérieur. Les normes CAN/ULC-S553 et NFPA 72 exigent l'installation d'avertisseurs de fumée dans chaque zone de repos (chambre) ou à proximité.

 AVERTISSEMENT : TESTER LE FONCTIONNEMENT DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE DE VOTRE MAISON MOBILE APRÈS UNE PÉRIODE D'ENTREPOSAGE OU D'INOCCUPATION ET AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE LORS DE L'UTILISATION.

7. Emplacements à éviter

(Voir figures 6-A, 6-B et 6-C pour les emplacements recommandés)

- Dans le garage. Des produits de combustion sont présents lorsque vous faites démarrer votre automobile.
- La cuisson normale peut provoquer de fausses alarmes. Dans une cuisine, l'avertisseur doit être muni d'une commande d'arrêt (silence) ou être d'un type photoélectrique.
- Ne pas installer à moins de 1,8 m (6 pi) d'un appareil de chauffage ou d'une cuisinière.
- Dans un endroit où la température peut descendre en-dessous de 4,4 °C (40 °F) ou dépasser 37,8 °C (100 °F), comme un garage et un grenier non aménagé.
- Dans des endroits poussiéreux. Les particules de poussière peuvent provoquer une fausse alarme ou une absence d'alarme.
- Dans des endroits très humides (au-dessus de 95 % d'humidité relative, sans condensation) car l'humidité ou la vapeur peuvent provoquer de fausses alarmes.
- Dans des endroits infestés par des insectes.
- Ne pas installer d'avertisseur de fumée à moins de 0,9 m (3 pi) d'une porte de salle de bains contenant une baignoire ou une douche, de gaines de chauffage ou de refroidissement à air pulsé, de ventilateurs de plafond ou desservant l'ensemble de la maison ou d'autres zones à fort débit d'air.
- À proximité de lampes. Le « bruit » électronique généré par des circuits électroniques peut provoquer de fausses alarmes.
- Ne pas installer à proximité d'une tuyauterie d'évacuation, d'un conduit de gaz de combustion ou d'une cheminée.
- Ne pas installer près d'un ventilateur, d'une porte, d'une fenêtre ou d'un endroit exposé directement aux intempéries.
- Ne pas installer d'avertisseur CC (pile seulement) au-dessus d'une boîte de jonction électrique CA.
- Éviter d'installer l'unité à la lumière solaire directe.

NOTE: Un avertisseur de fumée ne doit pas s'utiliser avec une grille de protection, sauf lorsque la combinaison (avertisseur et grille de détecteur) a été jugée adéquate à cette fin.

8. Installation et activation

NOTE: un couvercle pare-poussière a été installé sur l'avertisseur. Laisser le pare-poussière en place tant que les travaux ne sont pas terminés depuis au moins 24 heures (pose des cloisons sèches, peinture, laquage, installation des plaques de fixation, etc.). La poussière et les produits chimiques résultant des travaux peuvent entraîner de la contamination et des fausses alarmes.

AVERTISSEMENT : LE CACHE-POUSSIÈRE DOIT AVOIR ÉTÉ RETIRÉ POUR QUE L'AVERTISSEUR FONCTIONNE. (Figure 8-F)

Étape 1 : Après avoir sélectionné l'emplacement approprié pour votre avertisseur, retirez le support de fixation à l'arrière de l'appareil en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. (Figure 8-A) Fixez le support de fixation au mur ou au plafond. Afin d'obtenir un alignement esthétique de l'avertisseur avec le hall d'entrée ou le mur, la ligne « A » sur le support de fixation devrait être parallèle au hall en cas de fixation au plafond ou horizontale en cas de montage mural. (Figures 8-B et 8-C)

NOTE: au besoin, défoncez l'une des entrées défonçables (ou les deux) en plastique mince pour avoir d'autres trous de fixation des ancrages muraux. (Figure 8-B)

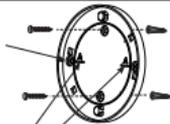
Étape 2 : Retirez la languette de la pile de secours pour l'activer. (Figure 8-D) Un bip confirme l'activation des piles. En l'absence de bip lors du retrait de la languette, retirer les piles et les réinstaller. Confirmer qu'un bip active les piles.

NOTE: lorsque l'un des compartiments de pile est vide, il n'est pas possible de monter l'avertisseur sur le support.



Figure 8-A

Au besoin, défoncez le plastique dans ces deux trous pour changer la position des vis/ancrages



En cas d'installation dans un hall, la ligne « A » devrait être parallèle au hall. En cas de montage mural, la ligne « A » devrait être horizontale.

Figure 8-B



Marquer et percer deux trous de 3/16 po (5 mm) pour les ancrages muraux.

Figure 8-C



Figure 8-D

Étape 3 : Installer l'avertisseur sur le support de fixation en le faisant tourner à fond dans le sens horaire.
(Figure 8-E)

NOTE : il y a 2 positions de montage de l'avertisseur sur le support.

L'avertisseur est maintenant activé!

Après installation/activation, testez votre avertisseur selon les indications de la section Utilisation et test.

⚠ AVERTISSEMENT : EN OMETTANT D'INSTALLER ET D'ACTIVER ADÉQUATEMENT CET AVERTISSEUR, CELUI-CI NE FONCTIONNE PAS CORRECTEMENT ET NE RÉAGIT PAS EN CAS DE DANGER D'INCENDIE.

Les avertisseurs Kidde ne sont pas conçus, ni mis à l'essai ou certifiés par un organisme pour un montage encastré et ne doivent pas être installés de cette manière. Un montage encastré empêche la fumée d'entrer dans la chambre à fumée, ce qui pourrait empêcher l'avertisseur de retentir à temps. Cela pourrait mettre en danger la vie des occupants de la résidence. Les avertisseurs Kidde sont conçus, mis à l'essai et certifiés uniquement pour un montage en surface sur un mur (le cas échéant) et un plafond.

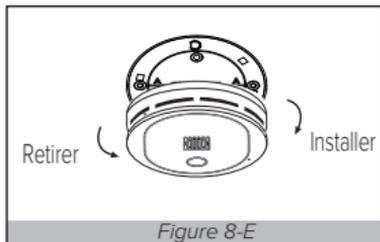


Figure 8-E

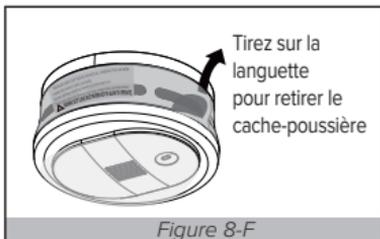


Figure 8-F

9. Fonctionnement et essais

Ce modèle est conforme aux plus récentes normes d'avertisseurs de fumée à usage résidentiel, incluant une résistance accrue aux fausses alarmes provenant de la cuisson.

Fonctionnement

L'avertisseur fonctionne une fois qu'il a été activé et que le test est terminé (voir l'article « Test » ci-dessous). Sur détection de produits de combustion (fumée), l'unité émet un fort signal d'alarme. Voir la Section 1 pour les descriptions des signaux d'alarme.

Essais

⚠️ AVERTISSEMENT: N'essayez pas de tester cet appareil avec des produits de vente au détail à base de « fumée en conserve ». Ces produits sont destinés à être utilisés par des professionnels qualifiés et produisent des résultats incohérents en cas de mauvaise utilisation. Une application excessive de fumée en conserve peut endommager définitivement l'avertisseur.

Test automatique

Ce modèle est équipé de composants internes à test automatique qui effectuent constamment des vérifications afin d'assurer que le dispositif fonctionne tel que prévu. (Un test manuel hebdomadaire demeure nécessaire. Voir ci-dessous).

Test manuel

NOTE: appuyer sur le bouton de test seulement avec un doigt ou le pouce. L'usage de tout autre instrument (manche à balai par exemple) est strictement interdit, car il risque d'endommager l'avertisseur.

Testez votre avertisseur toutes les semaines en appuyant sur le bouton et en le relâchant rapidement. Un bip rapide confirme que vous avez appuyé sur le bouton, avant la séquence de test. Voir le tableau Autres indicateurs d'alarme visuelle et sonore. L'avertisseur se fait entendre lorsque les circuits électroniques, le klaxon et les piles fonctionnent. Si l'avertisseur demeure muet, ou si le son émis est irrégulier ou trop faible, l'unité doit être remplacée.

⚠️ AVERTISSEMENT : DU FAIT DE LA PUISSANCE DE L'ALARME, SE TENIR À ENVIRON 0,7 M (2,5 PI) DE L'UNITÉ OU PORTER UNE PROTECTION AUDITIVE LORS D'UN TEST.

⚠️ AVERTISSEMENT : N'UTILISEZ PAS DE FLAMME NUE POUR TESTER VOTRE AVERTISSEUR; VOUS POURRIEZ EN EFFET L'ENDOMMAGER OU ENFLAMMER UNE MATIÈRE COMBUSTIBLE ET PROVOQUER UN INCENDIE DE LA STRUCTURE.

Retentissement

Au début du retentissement de fin de vie de l'unité ou de pile faible, vous pouvez l'arrêter temporairement en appuyant sur le bouton. Il n'est pas possible d'arrêter les retentissements concernant d'autres défauts/erreurs. Prendre les mesures nécessaires selon les indications du guide de dépannage.

⚠️ AVERTISSEMENT : REMPLACER L'UNITÉ DÈS QUE POSSIBLE EN MODE DE FIN DE VIE. SEPT (7) JOURS APRÈS LE DÉBUT DE L'AVERTISSEMENT DE FIN DE VIE, LES NOTIFICATIONS SONT IMPOSSIBLES À ARRÊTER ET LA DÉTECTION DE FUMÉE N'EST PLUS GARANTIE. REMPLACER IMMÉDIATEMENT!

10. Reconnaissance des fausses alarmes

Fausse alarme de fumée

Ce modèle est conforme aux plus récentes normes d'avertisseurs de fumée à usage résidentiel, incluant une résistance accrue aux fausses alarmes provenant de la cuisson.

HUSH^{MC}: si vous savez pourquoi il y a une alarme et qu'il ne s'agit pas d'une situation mettant la vie en danger, appuyez sur le bouton pour arrêter l'alarme pendant 8-10 minutes. Lorsque la fumée n'est pas trop dense, cette unité s'arrête. Au bout de la période d'arrêt (commande Smart Hush^{MC}), l'avertisseur de fumée se réarme automatiquement et déclenche l'alarme si des particules provenant de la combustion sont toujours présentes. Vous pouvez utiliser plusieurs fois la fonction Hush^{MC} (silence) jusqu'à ce que l'air ne contienne plus de particules ayant déclenché l'alarme.

NOTE: lorsque la fumée est dense, il y a contournement de la fonction Hush^{MC} (silence) et déclenchement d'une alarme continue. En l'absence de feu, vérifier si la cause de l'alarme correspond à l'une de celles mentionnées dans la section « Emplacements à éviter ». S'il y a un feu, sortir et appeler le service d'incendie ou le 911.

Habituellement, la fumée de cigarette ne provoque pas de déclenchement d'alarme, à moins qu'on la dirige directement sur le détecteur. Les particules de combustion provenant de la cuisson vont déclencher l'alarme si l'avertisseur se trouve trop près d'un appareil de cuisson. Lors d'un déversement ou lorsqu'on fait griller des aliments, il y a dégagement de grandes quantités de particules combustibles. En utilisant le ventilateur sur une hotte de cuisinière avec évacuation à l'extérieur (type sans recirculation), on élimine les fausses alarmes en évacuant ces produits combustibles de la cuisine.

11. Piles

Cet avertisseur est alimenté par deux piles AA remplaçables. Une pile neuve doit durer au moins un an dans des conditions normales de service.

NOTE: une exposition continue à une humidité ou une température trop élevée ou trop faible réduit la durée de vie de la pile.

⚠ AVERTISSEMENT : L'AVERTISSEUR EST HERMÉTIQUE ET LE COUVERCLE N'EST PAS AMOVIBLE!

DES PILES

Cet avertisseur est équipé d'un circuit de détection de pile faible. Si la capacité de la pile est telle qu'elle n'est pratiquement plus suffisante pour activer adéquatement toutes les onctions de l'avertisseur, il y a indication de pile faible. Se reporter au Guide de dépannage. Les piles doivent être remplacées dans



Figure 11

les 7 jours suivant la première mise en garde « Pile faible », afin d'assurer une détection continue.

Remplacer la pile par l'une des marques approuvées ci-après:

Energizer E91, Gold Peak 15A ou Golden Power GLR6A.

Vous pouvez acheter ces piles chez votre détaillant local.

⚠ AVERTISSEMENT: utiliser uniquement les piles spécifiées. Des piles différentes risquent de nuire au bon fonctionnement de l'avertisseur. Ne pas mélanger des piles anciennes et des neuves. Ne pas mélanger des piles alcalines, standards ou rechargeables.

NOTE: ne pas utiliser de piles au lithium dans cette unité. Une bonne mesure de sécurité consiste à remplacer les piles au moins une fois par an ou au moment où vous changez l'heure sur vos horloges. Une absence de pile ou une pile mal installée rend l'appareil inutilisable.

⚠ AVERTISSEMENT: en omettant d'installer les piles dans la bonne orientation, cet avertisseur ne fonctionne pas correctement et ne réagit pas en cas de danger d'incendie.

12. Nettoyage de votre avertisseur

Votre avertisseur doit être nettoyé au moins une fois par an

Nettoyer l'intérieur de votre avertisseur (chambre de détection) à l'air comprimé ou à l'aide d'un boyau relié à un aspirateur, et en insufflant de l'air ou en aspirant par les ouvertures sur le périmètre de l'appareil. L'extérieur de l'avertisseur peut être essuyé avec un chiffon propre et sec. Ne pas utiliser d'eau, de détergents ou de nettoyeurs car ils pourraient endommager l'avertisseur.

Si l'avertisseur est en mode Défaut, il a besoin d'un nettoyage. Après nettoyage, appuyer sur le bouton. Si le défaut ne s'efface pas, l'avertisseur a besoin d'être remplacé.

- Ne jamais utiliser de détergents ou d'autres solvants pour nettoyer l'unité.
- Éviter de pulvériser un assainisseur d'air, une laque pour cheveux ou autres aérosols à proximité de l'avertisseur.
- Ne pas nettoyer l'avertisseur à l'aide d'un sèche-cheveux, car cela pourrait l'endommager et nuire à son fonctionnement.
- Ne pas peindre l'unité. La peinture bouche les mises à l'air libre et compromet la capacité du détecteur à détecter la fumée.
- Ne jamais essayer de démonter l'unité pour en nettoyer l'intérieur. Cette opération entraîne l'annulation de votre garantie.

⚠ AVERTISSEMENT : RÉINSTALLER L'AVERTISSEUR AUSSITÔT QUE POSSIBLE AFIN D'ASSURER UNE DÉTECTION CONTINUE.

13. Les bonnes habitudes en matière de sécurité

Élaborer et mettre en pratique un plan d'évacuation

Préparez un plan d'évacuation de la maison et mettez-le en pratique deux fois par an, incluant des exercices la nuit. Déterminer deux moyens de sortir de chaque pièce (porte et fenêtre) et identifier un lieu de rencontre en dehors de la maison, où tout le monde pourra se retrouver après avoir évacué la résidence. Lorsque deux personnes ont rejoint le lieu de rencontre, l'une d'entre elles doit aller appeler le 911 et l'autre doit demeurer sur place pour faire le décompte des autres membres de la famille. Établissez une règle voulant que, une fois dehors, vous ne revenez jamais dans la maison sous aucun prétexte!

- Dessiner une vue en plan indiquant toutes les portes et fenêtres, ainsi qu'au moins deux (2) trajets d'évacuation de chaque pièce. Une évacuation par les étages au-dessus du niveau du sol peut nécessiter une corde ou une échelle.
- Organisez une réunion de famille pour présenter votre plan d'évacuation et indiquer à chacun ce qu'il doit faire en cas d'incendie et aussi à quel endroit se retrouver après avoir quitté la maison.
- Assurez-vous que les petits enfants entendent l'alarme et se réveillent lorsqu'ils l'entendent. Ils doivent se réveiller afin de mettre en pratique le plan d'évacuation. La pratique permet aux occupants de tester votre plan avant une urgence. Vous pourriez ne pas être en mesure d'atteindre vos enfants. Il est important qu'ils sachent quoi faire.
- Familiarisez les personnes aux sons de l'alarme de fumée/CO et entraînez-les à sortir de la maison lorsqu'elles l'entendent.
- Les études actuelles montrent que les avertisseurs de fumée/CO pourraient ne pas réveiller toutes les personnes endormies et il est de la responsabilité des personnes de la maison ayant la capacité de venir en aide aux autres de fournir une assistance à celles qui pourraient ne pas être réveillées par le signal d'alarme ou à celles incapables d'évacuer les lieux en sécurité sans aide.
- Installer et assurer l'entretien d'extincteurs sur chaque étage de la maison, ainsi que dans la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment vous servir d'un extincteur avant une urgence.

Prévention incendie

Ne fumez jamais au lit et ne faites jamais cuire d'aliments sans surveillance. Apprenez aux enfants à ne jamais jouer avec des allumettes ou des briquets! Entraînez les personnes de la maison à reconnaître le signal d'alarme de fumée et à sortir de la maison en suivant le plan d'évacuation lorsqu'elles entendent ce signal. Sachez comment « vous arrêter, vous laisser tomber et rouler » si vos vêtements prennent feu et comment ramper le plus bas possible sous la fumée. Installer et assurer l'entretien d'extincteurs sur chaque étage de la maison, ainsi que dans la cuisine, le sous-sol et le garage.

Selon CAN/ULC-S553 et NFPA 72 : Là où d'autres lois, codes ou normes applicables l'exigent en fonction d'un type d'usage spécifique, des avertisseurs de fumée approuvés à un seul poste et à postes multiples doivent être installés comme suit :

1. Dans les chambres à coucher et chambres d'amis
2. À l'extérieur de l'aire de repos de chaque unité d'habitation séparée, à moins de 6,4 m (21 pi) d'une porte de chambre à coucher, cette distance étant mesurée suivant le trajet normal de déplacement
3. À chaque étage d'une unité d'habitation, sous-sol compris
4. À chaque étage d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement), incluant le sous-sol mais excluant la galerie technique et le grenier non aménagé
5. Dans l'espace habitable d'une suite
6. Dans l'espace habitable d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement)

Sécurité incendie à la maison

Selon CAN/ULC-S553 et NFPA 72 : là où d'autres lois, codes ou normes applicables l'exigent en fonction d'un type d'usage spécifique, des avertisseurs de fumée approuvés à un seul poste et à postes multiples doivent être installés comme suit :

- (1) Minimiser les dangers d'incendie
- (2) Installer des équipements d'alerte incendie
- (3) Posséder un plan d'évacuation et le pratiquer.

Détection de fumée – est-il souhaitable d'avoir d'autres avertisseurs?

Le nombre requis d'avertisseurs de fumée pourrait ne pas assurer une protection fiable par avertissement précoce dans les endroits séparés par une porte des zones protégées par ces avertisseurs. C'est pour cette raison qu'il est recommandé au résident de prévoir des avertisseurs de fumée supplémentaires pour ces endroits, pour une protection accrue. Les endroits supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la chaufferie, la pièce de service et les halls d'entrée non protégés par les avertisseurs de fumée exigés. L'installation d'un avertisseur de fumée dans un grenier (aménagé ou non), un garage ou à moins de 6 pi d'un appareil de chauffage ou d'une cuisinière n'est pas habituellement recommandée, car il arrive parfois que ces endroits ne remplissent pas les conditions voulues pour un bon fonctionnement.*

* Se reporter à la National Fire Protection Association (NFPA) 72

14. Entretien et garantie

Garantie limitée de dix ans

Kidde garantit l'avertisseur fourni (et non les piles) contre les défauts de fabrication et de main-d'œuvre ou de conception, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, durant une période de 10 ans à compter de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou d'une pièce que nous jugeons défectueux en ce qui a trait aux matériaux, à la fabrication ou à la conception (remplacement de pièces seulement, pas d'installation) sans frais, sur réception de l'avertisseur avec une preuve de la date d'achat, les frais de poste étant prépayés aller et retour, au Département de service de la garantie, Kidde Canada Inc. P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 Avant d'expédier le produit, veuillez retirer les piles du compartiment.

Cette garantie ne s'applique pas si l'avertisseur a été endommagé, modifié, utilisé de manière abusive ou dégradé après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas par suite d'un mauvais entretien ou à cause d'une alimentation électrique inadéquate. Toute garantie implicite découlant de cette vente, y compris, à titre non limitatif, les garanties implicites de description, de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier ne peuvent excéder la durée de la garantie mentionnée ci-dessus. Le fabricant ne devra en aucun cas être tenu responsable d'une perte d'usage de ce produit, ni de dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs, ou de frais engagés par le consommateur ou tout autre utilisateur de ce produit, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'une négligence, d'une responsabilité civile délictuelle stricte ou autrement.

Le fabricant décline toute responsabilité à l'égard de blessures physiques, de dommages aux biens et de tous les autres dommages indirects, spéciaux, fortuits, consécutifs ou autres résultant d'une fuite de gaz, de la fumée, d'un incendie ou d'une explosion. Du fait que certaines provinces ne permettent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite ou les exclusions ou limitations relatives à des dommages accessoires ou indirects, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. Bien que cette garantie vous donne des droits spécifiques, il se peut que vous puissiez bénéficier d'autres droits variant selon les provinces. La garantie ci-dessus ne peut être modifiée que par écrit, avec la signature des deux parties concernées.

Votre avertisseur Kidde ne remplace pas une assurance sur les biens, le feu, l'invalidité, la vie ou toute autre forme d'assurance. Il est de votre responsabilité de prendre une couverture d'assurance appropriée. Avertissez votre service des incendies local et votre compagnie d'assurance après l'installation de votre avertisseur. Le fait d'ouvrir l'unité entraîne l'annulation pure et simple de la garantie.

S'il existe des différences entre la garantie imprimée et la garantie limitée en ligne, les conditions de la garantie en ligne remplacent celles de ce guide de l'utilisateur ou d'autres documents imprimés. Visitez www.kiddecanada.com pour la dernière déclaration de garantie.



QUESTIONS OU DEMANDES D'INFORMATION

Appelez notre ligne d'assistance produit Kidde au
1-800-880-6788

ou contactez-nous sur notre site Web

www.kiddecanada.com

Kidde Canada Inc.

P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0

©2024 Kidde. Tous droits réservés.